

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 11/18

ATTRIBUTION MAPA
ENQUETES CONTENEURISATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

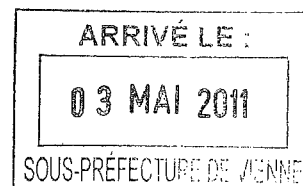
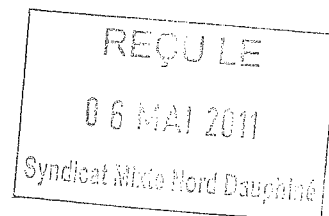
L'AN DEUX MILLE ONZE, le 22 avril
Le bureau dûment convoqué le 5 avril 2011
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur NIVON

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

PRESENTS :

Monsieur NIVON Michel
Monsieur LEVY Henri
Monsieur LAVERGNE Louis
Monsieur PINOT Jacques
Monsieur GELIN Maurice
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur MARIN Jean
Monsieur CICALA David



EXCUSE :

Monsieur QUEMIN André

Il est exposé :

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné met en place de nouveaux services pour ses usagers. Afin de préparer au mieux ces changements, un marché pour une enquête de conteneurisation est lancé pour trois des communes de son territoire : Bourgoin Jallieu – La Verpillière – Heyrieux.

Le marché est alloti en 3 lots définis ainsi :

- Lot n° 1 : commune de Bourgoin Jallieu
- Lot n° 2 : Commune de La Verpillière
- Lot n° 3 : Commune d'Heyrieux

A l'issue de l'appel public à la concurrence 4 plis ont été reçus. Aucun pli n'est arrivé hors délai.

▪ **Ouverture des plis**

A l'issue de l'ouverture des plis et de l'examen des pièces candidatures il est décidé de d'admettre toutes les candidatures.

▪ **Analyse des offres**

L'analyse des offres a été réalisée par les services techniques.

A l'issue de l'analyse des offres la commission réunie le 22 avril 2011 a attribué le marché ainsi :

- Lot n° 1 : attribué à la société CORETE – 110 chemin Larramet – 31170 TOURNEFEUILLE - pour un montant maximum de 65 773.05 € HT soit 78 664.57 € TTC.
- Lot n° 2 : attribué à la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS – 19 avenue Jules Carteret – BP 7020 – 69342 LYON Cedex 07 - pour un montant maximum de 15 250 € HT soit 18 239 € TTC.
- Lot n° 3 : attribué à la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS – 19 avenue Jules Carteret – BP 7020 – 69342 LYON Cedex 07 - pour un montant maximum de 9 760 € HT soit 11 672.96 € TTC.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 22 avril 2011

Le Président

M. NIVON

Par délégation
Henri LEVY
Vice-Président

